



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Quelles mesures pour réguler la population de moustiques tigres ?

Question écrite n° 10412

Texte de la question

M. François Piquemal alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation exceptionnelle des moustiques tigres sur le territoire métropolitain : l'année 2022 a en effet enregistré 378 cas importés de dengue, 23 de chikungunya et 6 de Zika. Deux éléments doivent ici retenir l'attention. D'abord, l'intensification des transmissions autochtones, c'est-à-dire les cas de patients qui ont été piqués par un moustique infecté au contact d'un voyageur contaminé sans avoir eux-mêmes voyagé dans des zones où le virus circule largement (le nombre de cas recensés pour l'année 2022 est supérieur au nombre total de cas identifiés sur la période 2010-2021). Ensuite, l'extension de cas à de nouvelles zones géographiques, c'est-à-dire dans des départements où aucun cas autochtone n'avait été identifié auparavant (sud-ouest). Ces deux éléments montrent que le dispositif en place, si il a permis de limiter la taille des transmissions autochtones, est aujourd'hui en tension et mérite d'être renforcé. Ainsi, il lui demande quel dispositif il a prévu de mettre en place afin de faire face à la situation actuelle et qui permettrait de prévenir, de manière respectueuse de la biodiversité, une présence trop importante de moustique tigre dans la métropole.

Texte de la réponse

Les autorités sanitaires adaptent chaque année les actions de prévention et de lutte antivectorielle, toujours dans le respect de la biodiversité et de l'environnement. La détection et le signalement précoce des cas, ainsi que l'isolement des malades durant leur période de virémie sont des facteurs importants pour limiter le risque de diffusion des maladies vectorielles. Les professionnels de santé sont de mieux en mieux informés. Des méthodes de lutte alternative, sans recours à des produits biocides sont en cours d'expérimentation et seront déployées dès que les résultats le permettront. Les moustiques vivent, piquent et se reproduisent à quelques dizaines de mètres de l'endroit où ils sont nés. Les petites collections d'eau sont des gîtes favorables à l'entretien des populations de moustiques et à leur prolifération. Les agents de la lutte antivectorielle dénombrent quotidiennement un grand nombre de gîtes potentiels pour les moustiques et procèdent à leur destruction, dans les espaces publics comme dans les propriétés privées. Il est important que tous - autorités sanitaires, collectivités, élus, enseignants, médias... - participent à l'information du public sur ce point et motivent les particuliers à assainir leur environnement immédiat, ce dont ils seront les premiers à profiter des bénéfices. Le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (COVARS) a émis au mois d'avril 2023 un avis relatif aux arboviroses à Aedes, dans lequel il souligne le risque de recrudescence de cas d'arboviroses en métropole dans le contexte du réchauffement climatique et des mouvements de population lors de grands événements internationaux tels les Jeux Olympiques de Paris 2024. Le ministère de la santé et de la prévention va s'appuyer sur cet avis pour renforcer son action en faveur de la santé publique. La poursuite des recherches sur les techniques innovantes de lutte antivectorielle figure également à l'ordre du jour. Un plan d'actions élaboré par les services du ministère de la santé et de la prévention intègre les recommandations du COVARS, et propose d'élargir au périmètre des maladies vectorielles transmises par les moustiques.

Données clés

Auteur : [M. François Piquemal](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10412

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6965

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10292